



Matricule étudiant

Grid of 10 empty boxes for student ID number

Date limite de dépôt : 14 février

Lieu de dépôt : Ce formulaire doit être envoyé sur l'adresse mail générique de votre filière soit mede.medecine@ulb.be; dent.medecine@ulb.be; bime.medecine@ulb.be ou vete.medecine@ulb.be

Par dérogation aux dispositions de l'article 100, ces mêmes étudiant.e.s peuvent choisir, avant le 15 février, d'alléger leur programme d'activités de deuxième quadrimestre. Ce programme modifié est établi en concertation avec le jury et peut comprendre des activités spécifiques de remédiation.

L'étudiant.e est invité.e à accompagner sa demande de toutes pièces justificatives qu'il estimera pertinentes et utiles à l'examen de sa demande.

À REMPLIR PAR L'ÉTUDIANT.E

NOM :

PRÉNOM :

Faculté :

Programme pour lequel l'allègement est demandé :

.....

Allègement du programme d'activités de deuxième quadrimestre (AL150)

Date :

Signature de l'étudiant.e

En signant ce document, vous vous engagez à respecter les conditions suivantes, fixées par l'Université :

- Le programme de chaque année doit comprendre minimum 16 crédits de cours, séminaires et travaux pratiques (à l'exception des AESS);
- La décision d'allègement est irrévocable;
- Toutes les activités d'apprentissage qui constituent les unités d'enseignement de votre programme, (cours magistral, exercices dirigés, travaux pratiques, séminaires, excursions, etc) doivent être suivies au cours d'une même année académique ;
- Toutes les contraintes spécifiques d'enseignement fixées par la Faculté doivent être respectées (prérequis, corequis, organisation de l'enseignement cette année [certaines unités d'enseignement ne sont organisées qu'une année sur deux], etc)
- Il relève de la responsabilité de l'étudiant.e de consulter l'horaire des unités d'enseignement, de façon à éviter l'inscription à des unités d'enseignement dont les horaires seraient incompatibles

A l'issue de l'année académique pour laquelle vous avez demandé l'allègement, vous serez délibéré(e).

